

L'insertion à 6 mois des lycéens sortant en 2020 et 2021 d'une formation professionnalisante de niveau CAP à BTS dans l'académie de Nantes

Numéro 56
Février 2024

Parmi les lycéens ligériens inscrits en 2019/2020 ou en 2020/2021 en dernière année d'études professionnelles, de niveau CAP à BTS, 51 % sont toujours en formation à la rentrée suivante. 49 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle.

Mélanie BESNARD



SEPP
 SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA
 PROSPECTIVE
 ET DE LA PERFORMANCE

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « Emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement de fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Inserjeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2019/2020 ou en 2020/2021 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 51 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau (+ 4 points par rapport à la cohorte précédente). C'est le cas de plus d'un élève sur deux de niveau CAP ou baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (43 %) (figure 1a). L'écart de poursuite d'études selon le sexe se réduit par rapport à la cohorte précédente : + 1 point pour les garçons pour cette cohorte contre + 1,6 point pour la cohorte précédente.

49 % des lycéens professionnels en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

Dans l'académie de Nantes, 6 mois après leur sortie du système scolaire, 49 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en janvier (+ 10 points par rapport au résultat national et stable par rapport à la cohorte précédente au niveau académique).

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de la formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 30 % des élèves ligériens sortant d'un CAP sont en emploi (+ 8 points par rapport au résultat national), contre 44 % de ceux sortant d'un bac professionnel (+ 10 points par rapport au résultat national) et 61 % pour les sortants d'un BTS (+ 9 points par rapport au résultat national).

Parmi les élèves suivant une formation de niveau 3, 7 % ont un autre diplôme que le CAP (Mention Complémentaire niveau 3), leur taux d'emploi s'élève à 56 %. Parmi ceux suivant une formation de niveau 4, 2 % ont un autre diplôme que le Bac (Mention Complémentaire niveau 4), leur taux d'emploi s'élève à 46 %. Ces sortants du système scolaire représentent 2 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude (figure 1b).

1a - Poursuite d'études et taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon le diplôme préparé

	Poursuite d'études ¹ (%)	Taux d'emploi des sortants ² (%)
CAP	54	30
Bac pro	57	44
BTS	43	61
Ensemble	51*	49
<i>National</i>	50	39

* Mention complémentaire de niveau 3 et mention complémentaire de niveau 4 incluses

Champ : Inscrits en 2019/2020 et en 2020/2021 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortant en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

1b - Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé (niveaux 3 et 4)

	Taux d'emploi ² (%)
Niveau 3 MC (7%)	56
CAP (93%)	30
Ensemble	31
Niveau 4 MC (2%)	46
Bac pro (98%)	44
Ensemble	44

Par rapport à la cohorte précédente l'écart entre les départements se réduit au niveau des lycéens professionnels qui sont toujours en formation l'année suivante. Pour autant, la Sarthe reste toujours en retrait au niveau du taux d'emploi des sortants : 43 % des lycéens sarthois sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire alors qu'en moyenne 49 % le sont dans l'académie. En parallèle la poursuite d'études est plus importante pour les lycéens sarthois qu'en moyenne (figure 1c).

1c - Poursuite d'études et taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel par département

	Poursuite d'études ¹ (%)	Taux d'emploi des sortants ² (%)
Loire-Atlantique	52*	50
Maine-et-Loire	48*	49
Mayenne	49*	51
Sarthe	53*	43
Vendée	53*	49
Ensemble	51*	49

* Mention complémentaire de niveau 3 et mention complémentaire de niveau 4 incluses

Champ : Inscrits en 2019/2020 et en 2020/2021 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortant en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : Dares, Depp, InserJeunes

¹**Taux de poursuite d'études :** ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

²**Taux d'emploi :** ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

A noter : Le champ du taux de poursuite d'études est différent de celui du taux d'emploi. Le premier concerne tous les élèves en dernière année de formation alors que le second ne concerne que les élèves qui ne sont plus en formation. Ces deux taux ne peuvent donc pas s'additionner.

Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 88 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement. 6 mois après leur sortie du système éducatif, 50 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 40 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Par rapport à la cohorte précédente, cet avantage s'est réduit pour les sortants d'un CAP (+ 7 points contre + 9 points) alors qu'il a augmenté pour les sortants d'un BTS (+ 8 points contre + 6 points) (figure 2a). On peut noter que dans le département de la Sarthe, l'avantage est plus important (+ 13 points pour les diplômés) alors que dans le département de la Vendée l'écart est plus réduit (+ 3 points pour les diplômés) (figure 2b).

2a - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
CAP	Oui (83%)	32
	Non (17%)	25
Bac pro	Oui (86%)	45
	Non (14%)	39
BTS	Oui (92%)	61
	Non (8%)	53
Ensemble	Oui (88%)	50
	Non (12%)	40

2b - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi (%)
Loire-Atlantique	Oui (90%)	51
	Non (10%)	42
Maine-et-Loire	Oui (89%)	51
	Non (11%)	40
Mayenne	Oui (87%)	54
	Non (13%)	43
Sarthe	Oui (83%)	46
	Non (17%)	33
Vendée	Oui (90%)	49
	Non (10%)	46
Ensemble	Oui (88%)	50
	Non (12%)	40

Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 3 % des lycéens professionnels ligériens, exclus du champ pour cette figure.

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

6 mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal est agriculteur exploitant (seulement 1 % des sortants) est supérieur à celui de l'ensemble : 55 % contre 48 % pour l'ensemble (figure 3). C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (53 %). À l'inverse, pour les 14 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 39 % ont trouvé un emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent probablement plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

3 - Taux d'emploi des lycéens à 6 mois selon la PCS du représentant légal (en %)

	Taux d'emploi (%)
Agriculteurs exploitants (1%)	55
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)	53
Cadres et professions intellectuelles supérieures (9%)	51
Employés (28%)	51
Professions Intermédiaires (13%)	50
Ouvriers (19%)	49
Retraités (1%)	47
Non renseigné (9%)	39
Autres personnes sans activité professionnelle (14%)	39
Ensemble	49

Note : Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

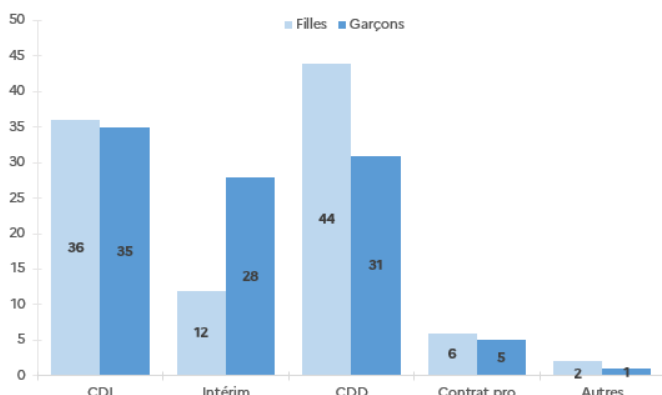
Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

La majorité des ex-lycéens sont en emploi temporaire

L'emploi à durée indéterminée concerne plus d'un tiers des lycéens en situation de travail, quel que soit le niveau de diplôme. Cependant, la majorité de ces ex-lycéens sont en emploi temporaire : 37 % en contrat à durée déterminée, 21 % en intérim, 5 % en contrat de professionnalisation et 2 % sur d'autres types de contrat. L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD classique (figure 4). Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (84 %). Or, au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (61 %) qui recourent plutôt aux CDD pour leurs contrats temporaires. Par ailleurs, 7 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il peut s'agir de très courtes missions successives ou d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, un seul contrat par jeune a été retenu, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

4 - Répartition des types de contrats selon le genre (en %)



Source : Dares, Depp, InserJeunes

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.

Un jeune sur cinq travaille à temps partiel

21 % des jeunes ligériens travaillent à temps partiel (- 5 points par rapport au résultat national) mais cela concerne plus fréquemment les filles (29 % contre 14 % des garçons). La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel, respectivement 36 % et 39 % des filles en emploi sont à temps partiel, contre 19 % et 15 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent : il concerne 22 % des anciennes lycéennes et 11 % des anciens lycéens (figure 5).

5 - Répartition des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation selon le temps de travail, le diplôme préparé et le genre (en %)

	Filles		Garçons		Ensemble	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
CAP	64	36	82	18	76	24
Bac pro	61	39	85	15	74	26
BTS	78	22	89	11	76	24
Ensemble	71	29	86	14	79	21
<i>National</i>	65	35	82	18	74	26

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Une meilleure insertion professionnelle pour les garçons

Dans l'ensemble, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. Par rapport à la cohorte précédente, l'écart est resté relativement stable. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, 6 mois après leur sortie du système scolaire, de 33 % et les filles 25 % (8 points de différence). Au niveau bac professionnel, 47 % des garçons sont en emploi contre 40 % des filles. Au niveau BTS, l'écart est quasi nul avec un taux d'emploi à 61 % pour les garçons et à 60 % pour les filles (figure 6a).

Les taux d'emploi globaux sont similaires d'un secteur à l'autre : 48 % pour les sortants de formation relevant de la production et 49 % pour les services. L'écart est plus marqué pour le département de la Mayenne (47 % pour la production contre 53 % pour les services). 39 % des filles à l'issue d'une formation du secteur de la production sont en emploi contre 49 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus, et 48 % des filles à l'issue d'une formation du secteur des services sont en emploi contre 51 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus (figure 6b).

6a - Taux d'emploi des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation selon le diplôme préparé et le genre (en %)

	Filles (%)	Garçons (%)
CAP	25	33
Bac pro	40	47
BTS	60	61
Ensemble	47	50
<i>National</i>	38	39

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

6b - Taux d'emploi des lycéens 6 mois après leur sortie d'études par secteur de formation, genre et diplôme préparé (en %)

	Production			Services		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
CAP	24	34	32	25	33	28
Bac pro	38	49	47	41	44	42
BTS	56	62	61	61	60	60
Loire-Atlantique	39	51	49	50	50	50
Maine-et-Loire	44	49	48	49	50	50
Mayenne	27	51	47	51	56	53
Sarthe	34	42	41	42	47	44
Vendée	41	52	50	45	53	48
Ensemble	39	49	48	48	51	49
National	32	39	38	39	40	39

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Une bonne insertion en «Transport, manutention, magasinage»

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités «Transport, manutention, magasinage» et «Coiffure esthétique» offrent la meilleure insertion sur le marché du travail avec respectivement 64 % et 58 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois et qui concernent environ 5 % des sortants.

Cependant, par rapport à la cohorte précédente, la spécialité «Coiffure esthétique» est celle qui connaît la plus forte baisse de son taux d'emploi avec - 5 points.

Au niveau des diplômes de type bac professionnel, c'est le bac professionnel «conducteur transport routier marchandises» qui sort du lot avec 80 % des jeunes en emploi au bout de 6 mois. Le BTS en 2 ans «opticien-lunetier» est le meilleur du point de vue de l'insertion : il mène à l'emploi 91 % des ex-lycéens. Les BTS des formations «études et économie de la construction» et «bâtiment» ont également de très bons taux d'emploi : 86 %. Au contraire, l'insertion est la plus faible pour les spécialités «Alimentation et agroalimentaire transformation» (35 %) et «Matériaux souples» (39 %).

Les formations «commerce-vente» prédominent en regroupant pratiquement un sortant sur quatre. Excepté pour les sortants d'un CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne (figure 7).

7 - Taux d'emploi des lycéens 6 mois après leur sortie de formation selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé (en %)



Note : Il n'existe pas de CAP «Finances, comptabilité». Les effectifs en CAP «Secrétariat, communication et information» sont trop faibles pour être affichés. Le domaine de l'«Agriculture» a également été exclu de la figure en raison de la présence d'un seul type de diplôme (CAP).

Note de lecture : 65 % des lycéens sortant d'un BTS dans le domaine du commerce et de la vente sont en emploi 6 mois après la fin des études. Ce domaine de spécialité représente 23 % des lycéens sortants.

Champ : Sortants en 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Bibliographie :

Fauchon A. Reist C., 2022. "Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 41 % sont en emploi salarié privé en janvier 2022", Note d'Information, n° 22.42, DEPP-DARES.

Directrice de la publication : Katia BÉGUIN

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Margueritte

02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr